Réf. Farde e-Assemblées : 2680355

N° OJ : **37**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Culture.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 44.200,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 44.200,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210 /33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 4.000,00 EUR à l'asbl Axoso;
2) 2.000,00 EUR à l'asbl Presto Vivace;
3) 4.000,00 EUR à l'asbl The Dancing Society;
4) 1.200,00 EUR à l'asbl Lundi d'Orgue;
5) 1.500,00 EUR à l'asbl Association du Quartier Bruegel et des Marolles;

* à l'article 77210 /33202 du budget ordinaire 2025 :
6) 4.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique Atelier Marcel Hastir;
7) 5.000,00 EUR à l'asbl No Way Back;
8) 1.000,00 EUR à l'asbl Organum Novum;
9) 15.000,00 EUR à l'asbl les Dimanches du conte;
10) 5.000,00 EUR à l'asbl Contredanse;
11) 1.500,00 EUR à l'asbl Cercle d'Histoire de Bruxelles.

Annexes :